Envoyé en préfecture le 04/04/2018
Reçu en préfecture le 04/04/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180313-CD20180313_1-DE

Rapport sur la situation en matière de Développement Durable

2017

Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne

Présentation lors du débat d'orientations budgétaires 2018

Rapport
Développement
Durable - CD 82

TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

(Crédits photos : Jean-Michel Maume)

Envoyé en préfecture le 04/04/2018
Reçu en préfecture le 04/04/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180313-CD20180313_1-DE

PRÉFACE

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, introduit l'obligation pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants de rédiger un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 en précise la structure, à savoir l'analyse des actions de la collectivité sous les deux angles suivants :

- le bilan des politiques publiques, ainsi que les orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire,
- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité,

et au regard des cinq finalités du développement durable :

- **lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,**
- **préservation de la biodiversité,**
- **épanouissement de tous les êtres humains,**
- **cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,**
- **dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.**

Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget. Pour mémoire, le dernier rapport, portant sur la situation 2016, a ainsi été présenté à l'Assemblée Départementale à l'occasion des débats d'orientation budgétaire 2017.

La législation ne prévoit pas qu'il puisse donner lieu à un débat ou un vote mais doit toutefois faire l'objet d'une délibération spécifique attestant ainsi de sa présentation.

A destination des élus, des agents, des partenaires et du grand public, ce rapport annuel dresse un bilan non exhaustif des actions mises en place par la collectivité durant l'année 2017.

Il expose, selon chacune des cinq finalités du développement durable, les actions menées par le Conseil Départemental :

- **sur le territoire départemental, au travers de ses politiques,**
- **sur le fonctionnement de ses propres services.**

Il présente également des « zooms » sur quelques actions exemplaires qui se sont déroulées en 2017.

Envoyé en préfecture le 04/04/2018
Reçu en préfecture le 04/04/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180313-CD20180313_1-DE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CD

en quelques mots

Portrait du territoire p4
Enjeux du territoire p5
Domaines d'intervention p6

Lutter contre le changement climatique p7
Familles à Énergie Positive
Espace Info Énergie
Soutien de la filière bois énergie
Syndicat Départemental d'Énergie

ZOOM 2017 : Maîtriser les consommations dans les bâtiments publics p8

Préserver la biodiversité et protéger les richesses naturelles p9
Espaces Naturels Sensibles
Inventaire des zones humides
Restauration et entretien des rivières
Ressource en eau
Assainissement
Eau potable

ZOOM 2017 : Agro-environnement et place des femmes p10

Permettre l'épanouissement de chacun p11
Ouvrir l'art à tous
L'accès à l'éducation pour tous :
. aide aux collégiens
. le centre Universitaire
Le sport et les vacances pour tous :
. le Centre de vacances Jean Baylet
. la Base de loisirs de Saint-Nicolas de la Grave

ZOOM 2017 : L'abbaye de Belleperche entre arts et culture.....p12

Renforcer la cohésion sociale et la solidarité p13
La solidarité dans l'engagement social du Département :
. difficultés d'insertion sociale ou professionnelle
. enfance et familles
. personnes âgées ou en situation de handicap
. étudiants
La solidarité pour l'accès à tous à un logement digne :
. maintien à domicile et précarité énergétique
. accès au logement des publics vulnérables
. aide aux communes
. aide aux opérateurs HLM

ZOOM 2017 : Réduire la fracture Numérique.....p15

Favoriser les modes de consommation et de production responsables p16
Agriculture durable
Achats responsables
Énergie renouvelable
Consommation responsable
Tourisme durable
Réduction et valorisation des déchets

ZOOM 2017 : Bien manger en Tarn-et-Garonne.....p17

Le développement Durable au Conseil Départemental p18
Éclairage public économe
Gestion raisonnée de la voirie départementale
En route vers une mobilité plus sobre en carbone
Les ressources humaines, pilier de l'organisation

ZOOM 2017 : Itinérances douces en Tarn-et-Garonne.....,p19

Envoyé en préfecture le 04/04/2018
Reçu en préfecture le 04/04/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180313-CD20180313_1-DE

PORTRAIT DU TERRITOIRE

(source : INSEE Analyses - n°17 - mars 2016 ; INSEE Flash Occitanie - n°73 - décembre 2017)

QUI VIT SUR LE TERRITOIRE ?

○ **255 274 habitants** (au 01/01/2015).

○ **Moteur démographique en Occitanie :** 1er Département de la Région en terme de croissance de population. Depuis plus de 10 ans, il reste l'un des départements les plus attractifs de la Région du fait de sa proximité avec la métropole toulousaine. Arrivée massive de nouveaux résidents (2720 personnes/an). Excédent des naissances par rapport aux décès (600 personnes/an).

○ **Le territoire héberge de nombreuses familles** avec de jeunes enfants dont les actifs travaillent principalement dans les agglomérations toulousaine (14 % des actifs vont travailler en Haute-Garonne) et montalbanaise.

○ **La proportion d'élèves, étudiants et stagiaires** de 6 % est inférieure à celle de la Région ou de la métropole (8 %). A l'inverse, la proportion de retraités y est un peu plus élevée.

○ **Moyenne d'âge : 41,6 ans.** Le Tarn-et-Garonne est un département relativement jeune dans la Région mais plus âgé en moyenne qu'en métropole (40,1 ans).

○ **Le niveau de vie médian se situe parmi les plus bas de la Région :** le niveau de revenu est inférieur de près de 500 euros/mois au niveau de vie médian Régional.

○ **Avec un taux de pauvreté de 16,8 %**, supérieur de 2,7 points au niveau national, la part des ménages soumis à l'impôt sur le revenu est faible : 55 %, contre 59 % en Occitanie et 62 % en France métropolitaine.

COMMENT FONCTIONNE LE TERRITOIRE ?

○ **Une grande diversité de paysages et de reliefs :** de larges plaines favorisant une agriculture riche au sud, des collines pentues au Nord et les Gorges de l'Aveyron à l'Est qui attirent de nombreux touristes.

○ **Une agriculture très présente :** elle représente, fin 2014, 14,1 % du nombre d'établissements actifs en Tarn-et-Garonne contre 6,3 % en France et 8,6 % en Occitanie. Elle occupe et entretient prés de 60 % du territoire départemental.

○ **Département carrefour par excellence**, le Département est particulièrement bien équipé en réseaux routiers et autoroutier.

○ **86 900 personnes exercent un emploi** en 2012.

○ **Le secteur industriel représente 11 % de l'emploi total.** La 1ère entreprise employeuse du secteur est EDF avec 800 actifs travaillant dans la centrale nucléaire de Golfech.

○ **Les établissements sanitaires et sociaux sont les principaux pourvoyeurs d'emplois** dans le département.

○ **10,5 % des actifs tarn-et-garonnais sont au chômage** en 2012, contre 11,2 % en Occitanie et 9,4 % en France métropolitaine. Sur une période de 10 ans, le taux de chômage a bondi de 2,6 points (4ème plus forte hausse des départements de la région). On constate néanmoins, entre 2002 et 2012, une hausse continue de l'emploi (en nombre d'emplois total) dans le département, portée notamment par le dynamisme des secteurs du tertiaire marchands et non marchands.

○ **Avec 36,2 équipements pour 1 000 habitants**, le Tarn-et-Garonne se situe un peu en-dessous de la moyenne Régionale qui est de 39,3. En 2012, 84 % des tarn-et-garonnais résident dans une commune pôle de services contre 85 % en Occitanie. Beaucoup de ces pôles sont situés entre Montauban et Toulouse. Le temps de trajet moyen pour accéder aux équipements est légèrement supérieur à celui observé en région et en France métropolitaine.

Envoyé en préfecture le 04/04/2018
Reçu en préfecture le 04/04/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180313-CD20180313_1-DE

ENJEUX DU TERRITOIRE

En 2009, le Département a réalisé une grande étude prospective « Tarn-et-Garonne 2025 », pour mieux comprendre et anticiper les profonds changements qui modifient les équilibres de son territoire, et ainsi mieux se projeter pour les années à venir. Pour rappel, les trois principaux enjeux de développement du territoire du Tarn-et-Garonne, identifiés lors de cette étude, sont :

○ **La gestion des effets de métropolisation** ; il s'agit en effet de répondre à un double objectif : d'une part "optimiser une dynamique porteuse de développement", et d'autre part, "corriger les déséquilibres socio-économiques et territoriaux qu'elle génère". De plus, les impacts de la métropolisation sur les ressources foncières et naturelles appellent une réponse concertée des pouvoirs publics autour d'objectifs et d'outils d'aménagement partagés.

○ **L'accompagnement de la transformation de la structure économique et sociale du département, notamment par le soutien au développement d'activités à haute valeur ajoutée.**

○ **Le développement de l'accessibilité et de la mobilité** au service d'une offre territoriale diversifiée, consistant à offrir à la population rurale et urbaine l'accès à des services similaires.

Envoyé en préfecture le 04/04/2018
Reçu en préfecture le 04/04/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180313-CD20180313_1-DE

DOMAINES D'INTERVENTION

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 désigne le département comme **"chef de file" en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires**.
La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 applique désormais le **principe de spécialisation des départements.**

PROMOTION DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION TERRITORIALE

L'action sociale du département concerne principalement :

- **l'enfance** : aide sociale à l'enfance (ASE), protection maternelle et infantile (PMI), adoption, soutien aux familles en difficulté financière ;
- **les personnes handicapées** : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap (loi du 11 février 2005) ;
- **les personnes âgées** : création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile (allocation personnalisée d'autonomie) ;

- **les prestations légales d'aide sociale** : gestion du revenu de solidarité active ;
- **la contribution à la résorption de la précarité énergétique**.

La loi NOTRe confie en outre au département, conjointement avec l'État, l'élaboration d'un **schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services**, visant à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité (art. 98 Loi NOTRe). Dans le respect de ce schéma, pourront être implantées les **maisons de services au public** créées également par la loi NOTRe.

La loi MAPTAM (janvier 2014) prévoit que, dans [illegible] par décret en Conseil d'État, pour la période 2014-2020, est [illegible] aux départements qui en font la demande tout ou partie des **actions relevant** [illegible]

ÉDUCATION

Le département assure :
- la construction, l'entretien et l'équipement des **collèges**.
- la gestion des agents techniciens, ouvriers et de service (TOS) (loi du 13 août 2004).

AMÉNAGEMENT

L'action du département concerne principalement :

- **l'équipement rural** et l'aménagement foncier,
- **la gestion de l'eau** en tenant compte des priorités définies par les communes (lois de 1983) et des nouvelles dispositions de la loi MAPTAM concernant la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations),
- **l'organisation des services de transport spécial des élèves handicapés** vers les établissements scolaires,
- **la gestion de la voirie départementale**, soient toutes les routes n'entrant pas dans le domaine public national (loi du 13 août 2004).

Le SDIS (**service départemental d'incendie et de secours**) est chargé de la protection contre les incendies et gère les sapeurs-pompiers départementaux. Il participe aussi aux opérations de secours en cas d'accidents, de catastrophes naturelles.

ACTION CULTURELLE ET SPORTIVE

Le département a une **compétence culturelle** (bibliothèques départementales de prêt, services d'archives départementales, musées, protection du patrimoine...).
Cette compétence est clairement qualifiée par la loi NOTRe de **compétence partagée** entre communes, départements, régions et collectivités à statut particulier, de même que les compétences en matière de **sport,** de **tourisme,** de **promotion des langues régionales et d'éducation populaire** (art. 103 s. loi NOTRe ; art. L. 1111-4 CGCT).

Envoyé en préfecture le 04/04/2018
Reçu en préfecture le 04/04/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180313-CD20180313_1-DE

Lutter contre le changement climatique

Ce que fait le Conseil Départemental dans la durée

Depuis la révolution industrielle, la consommation de combustibles fossiles n'a cessé de croître. Nous sommes aujourd'hui confrontés à un double enjeu : lutter contre le changement climatique lié à l'augmentation des gaz à effet de serre libérés dans l'atmosphère par nos activités, et favoriser les économies d'énergie dans un contexte de raréfaction des ressources non renouvelables.

Familles à énergie positive.

Défi national d'économies d'énergie, son objectif est de mobiliser le grand public sur les économies réalisables au quotidien sans affecter le confort.

Volontaires pour adapter localement cette opération, les Directions de la Solidarité Départementale et l'Espace Info Énergie du CAUE 82 se sont rapprochés afin d'accompagner, depuis 2012, plusieurs centaines de foyers tarn-et-garonnais dans ce challenge. La mission étant de réduire la consommation d'énergie d'au moins 8 % uniquement en modifiant quelques habitudes quotidiennes, l'objectif a largement été dépassé cette année puisque les économies réalisées par les 137 foyers engagés d'octobre 2016 à avril 2017 sont en moyenne de 12%, soit l'équivalent de 200€ par famille.

Espace Info Energie (EIE).

Porté par le CAUE depuis 2006, il a pour objectif l'information du public sur :

- les aspects liés à la maîtrise des énergies dans le domaine des déplacements, de l'habitat et de la vie quotidienne,
- les techniques et aides existantes pour le développement des énergies renouvelables, la maîtrise des dépenses d'électricité, l'isolation, les matériaux de construction...

Pour répondre à ce double objectif, l'EIE intervient par le biais :

- d'un conseil neutre et gratuit au public : rdv téléphoniques, mails, rencontres (plus de 550 contacts en 2017) ,
- d'actions de sensibilisation : des journées d'animation sur le terrain organisées tout au long de l'année (soirées débats dans des communes, visites de chantiers d'habitats représentatifs …).

Soutien de la filière bois énergie.

La plateforme de stockage de bois énergie : le C[illegible] équipement et s'est engagé sur le financement de plateformes supplémentaires sur d'autres secteurs du département si nécessaire.

Aides aux chaufferies bois : le Conseil Départemental accorde des aides pour les projets de chaufferies bois avec ou sans réseau de chaleur. A ce jour, les communes de Caylus, Villebrumier, Négrepelisse, Laguépie, Monbartier, Lacourt-St-Pierre, Bessens, St Nicolas de la Grave, Varennes, Finhan, Labastide St Pierre, Parisot et la Salvetat-Belmontet ont reçu une aide allant de 15 à 30 % du coût HT de l'investissement.

Chaufferie bois de Villebrumier

Syndicat Départemental d'Energie (SDE).

Le SDE 82, soutenu financièrement par le Conseil Départemental, mène diverses actions relatives à la lutte contre le réchauffement climatique :

- **pré-diagnostics énergétiques** sur le patrimoine des communes. Il s'agit d'une analyse des consommations, suivie de préconisations adaptées à chaque situation, dans un objectif d'amélioration de la performance énergétique.
- **études sur des projets de chaufferies-bois** réalisées sur les communes de Genebrières, Bourret et Garganvillar,
- **plantation d'arbres** dans le cadre de la compensation carbone des travaux d'enfouissement de réseaux électriques (144 sur 20 communes, à ce jour),
- **réalisation de panneaux** de signalisation routière informant de l'extinction nocturne de l'éclairage public sur une cinquantaine de communes ; ces panneaux seront implantés en 2017,
- **finalisation du projet de déploiement de 90 bornes de recharges** accélérées pour véhicules électriques sur le département (déploiement en 2017).

Mais encore...

. Soutien financier du mouvement CUMA qui, grâce à la mutualisation, permet aux agriculteurs d'avoir accès à du matériel performant et moderne répondant aux nouvelles normes environnementales (baisse des émissions de GES), mais aussi de développer de nouvelles techniques techniques culturales ayant moins d'impact sur l'environnement.

Envoyé en préfecture le 04/04/2018
Reçu en préfecture le 04/04/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180313-CD20180313_1-DE

ZOOM
sur l'année 2017

Maîtriser les consommations dans les bâtiments publics

La dynamique de rénovation énergétique du bâti est considérée comme un axe d'intervention prioritaire. Sur la base du diagnostic énergétique réalisé dans le cadre du PCET, un programme de rénovation des bâtiments départementaux a été établi.

La Médiathèque Départementale.

Construite en 1983 par le Ministère de la Culture en tant que Bibliothèque Centrale de Prêt, avec les normes d'isolation et le prix de l'énergie de l'époque, le Département en est devenu propriétaire suite aux lois de décentralisation. Face à la dégradation du bâtiment, notamment du système de chauffage et de l'étanchéité de la toiture, un programme de réhabilitation a été engagé :

Médiathèque Départementale

- remplacement du système de chauffage avec la mise en place d'une pompe à chaleur réversible et d'une chaudière à gaz à condensation répondant à la fois aux besoins de chauffage et de climatisation.
- études et travaux pour la réfection complète des couvertures et isolation de la toiture.

Ces travaux devraient permettre de diminuer d'environ 50 % la consommation de gaz et d'électricité du bâtiment.

Collège Olympe de Gouges - Montauban

Les collèges.

Afin d'améliorer la situation énergétique dans les collèges, des travaux d'isolation ont été programmés :

- remplacement des menuiseries en façade, isolation des murs périphériques intérieurs au collège Olympe de Gouges, qui fait l'objet d'une restructuration globale sur 3 ans.
- isolation soufflée des combles sur une surface de 500 m² au collège Jean-Jaurès.

Les locaux du Centre Universitaire.

Le plusieurs bâtiments, construits au fil des époques, entre la fin du XIXème siècle pour le bâtiment central constitué de briques, et les années 2000 pour le nouveau restaurant universitaire ainsi que le Pavillon des Arts qui prend place dans un bâtiment en béton.

Les bâtiments existants.

Le changement des menuiseries par du double-vitrage et l'isolation des combles doit générer une économie importante sur les dépenses de chauffage. Les chaudières à gaz seront quant à elles conservées.

L'ensemble des équipements d'éclairage sera remplacé par des lampes à LED.

Les nouveaux bâtiments à construire ou les extensions.

Ces nouveaux bâtiments seront bioclimatiques avec une recherche dans la compacité des volumes et dans l'orientation, permettant de récupérer le rayonnement solaire sans pour autant créer de surchauffes estivales. Des pompes à chaleur seront installées en complément.

La réalisation des travaux s'étalera entre 2018 et 2020.

Envoyé en préfecture le 04/04/2018
Reçu en préfecture le 04/04/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180313-CD20180313_1-DE

Préserver la biodiversité et protéger les richesses naturelles

Ce que fait le Conseil Départemental dans la durée

Le Tarn-et-Garonne, département à dominante rurale, se caractérise par la très grande diversité des entités paysagères qui le composent. La préservation de la ressource en eau est un enjeu essentiel du territoire, largement pris en compte par le Conseil Départemental dans sa politique environnementale.

Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Afin de préserver et de mettre en valeur les milieux naturels présentant un intérêt écologique, paysager ou patrimonial avéré, le Conseil Départemental a établi un réseau de sites ENS. Les sites concernés peuvent être aménagés et faire l'objet de plans de gestion. Ils sont, autant que possible, ouverts au public. Actuellement, 4 sites sont gérés en maîtrise d'ouvrage départementale : l'Espinassié, l'îlot de St-Cassian, l'île de Labreille, le lac du Gouyre.

Cirque de Caylus (ENS)

Inventaire des zones humides (ZH).

Un inventaire départemental a permis d'identifier 2 750 zones humides sur 3 500 ha. A ce titre, des vidéos documentaires ont été réalisées et publiées en 2017 par le SATESE, en lien avec le service Environnement du Conseil Départemental. Cet inventaire est accessible à tous sur le site du Département et permet de découvrir leurs spécificités, leurs rôle et fonctions. Cet outil facilite leur prise en compte.

Restauration et entretien des rivières.

Via la Cellule d'Animation Territoriale Espace Rivière, le Département aide financièrement et techniquement les groupements de communes à réaliser études et travaux de restauration, d'entretien ou d'aménagement des cours d'eau domaniaux. Il participe à la régulation des ragondins par un soutien financier aux piégeurs agréés.

Ressource en eau.

Aspect quantitatif. Le Tarn-et-Garonne connaît des étiages sévères sur la majorité de ses cours d'eau, qui peuvent être naturels à l'automne ou du fait d'un déséquilibre entre consommation et ressources disponibles en juillet et Août.

Le Département finance les déstockages à partir des barrages des Pyrénées ou Massif Central). Il est aussi maître d'ouvrage et gestionnaire de 4 barrages départementaux et d'un barrage interdépartemental (Lot-et-Garonne, Gers). En 2017, les études préalables à la réalisation d'une rehausse sur le barrage de Saint-Géraud (15M de m³) ont débuté. Ce projet devrait permettre un gain de 1,5M de m³.dès 2019.

Aspect qualitatif. Diverses activités humaines (agriculture, industrie, transports routiers, rejets urbains), peuvent engendrer des pollutions sur la ressource en eau. La loi impose la mise en place de périmètres de protection sur les captages d'eau potable. Le Département conduit, pour les collectivités qui le souhaitent, la phase administrative de cette procédure. En 2017, 42 des 49 captages en service dans le département sont protégés ; ils desservent 96 % de la population. Une étude préalable à la mise en place de système d'alerte sur la Garonne a été réalisée par la Direction de l'Environnement.

Assainissement.

Chaque habitant produit en moyenne 150 l/jour d'eaux usées. Avant de retourner dans le milieu naturel, elles sont traitées, soit par l'une des 138 stations d'épuration collectives du département, soit par des installations autonomes. Le Département aide financièrement les collectivités pour la construction et la mise aux normes de stations d'épuration ou l'extension de réseaux d'assainissement collectif. En 2017, ce sont 24 collectivités qui ont été aidées pour 36 opérations. Ainsi, depuis 2006, si la quantité d'eaux usées collectée a augmenté, la pollution rejetée dans les milieux récepteurs a quant à elle diminué.

Eau potable.

Le Département aide financièrement les collectivités pour construire ou mettre aux normes des usines d'eau potable et pour réhabiliter les réseaux de desserte en eau. Ils permettent d'améliorer les rendements et de limiter les prélèvements sur le milieu naturel. En 2017, 18 collectivités ont été aidées pour 47 opérations.

Mais encore...

. Soutien financier au CEFEL, pour la production raisonnée et les vergers biologiques
. Prévention, surveillance de l'environnement autour de la centrale nucléaire de Golfech, par le laboratoire vétérinaire départemental et la Commission Locale d'Information

Envoyé en préfecture le 04/04/2018
Reçu en préfecture le 04/04/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180313-CD20180313_1-DE

ZOOM
sur l'année 2017

L'agriculture : agro-environnement et place des femmes

Soutien aux mesures agro-environnementales.

En 2017, conformément à la mise en application de la Loi NOTRe et dans le cadre de la convention signée avec la Région Occitanie, le Département a renforcé son accompagnement auprès des organismes qui assurent un appui technique et une vulgarisation de nouvelles pratiques agro-écologiques auprès des agriculteurs.

Ce soutien aux mesures en faveur de l'environnement s'inscrit pleinement dans les orientations initiées par l'État depuis plusieurs années et répond à une demande sociétale forte.

C'est ainsi qu'en 2017, le Département est devenu le premier partenaire financier de la Chambre d'Agriculture, de la Fédération des CUMA, de l'ADEAR et de l'AOP Chasselas de Moissac.

Il s'agit pour le Département d'aider au développement et à la diffusion de pratiques culturales innovantes et plus respectueuses de l'environnement.

Les CUMA permettent l'accès à du matériel innovant et adapté aux nouvelles pratiques culturales en mutualisant les coûts et les charges liées au matériel.

La Chambre d'agriculture propose des formations et un appui technique via son réseau de techniciens et de conseillers de secteur.

L'ADEAR a engagé un programme pluriannuel pour développer ses actions de formation à l'attention des producteurs, dans des domaines divers (gestion de l'eau, bio-indicateurs, etc.).

L'AOP Chasselas de Moissac s'est lancé dans une démarche de labellisation Haute Qualité Environnementale.

Ainsi, en aidant financièrement ces structures, le Département s'engage fortement auprès de l'ensemble des producteurs du département, afin de les accompagner au quotidien dans l'intégration de nouvelles pratiques et de nouveaux matériels moins impactant pour l'environnement.

Soutien aux femmes en agriculture.

L'agriculture est un métier où les femmes restent sous-représentées.

Toutefois on constate au plan national que, depuis 1970, la part de femmes « exploitantes » est passée de 8 % à près de 27 % (Ministère de l'Agriculture - 2012). Cette progression est liée notamment à l'accès au statut d'exploitant pour les conjointes d'exploitation à partir de 1989.

Il convient de souligner que l'accès aux politiques départementales en faveur de l'agriculture concerne tous les exploitants hommes ou femmes. Il y a donc égalité de traitement, même s'il n'y a pas de parité.

La politique d'incitation à l'installation des jeunes agriculteurs est bien représentative puisque de 2002 (date de sa mise en place) à 2016 (fin du programme, suite à l'entrée en vigueur de la Loi NOTRe), sur les 653 bénéficiaires, 179 sont des femmes, soit près de 27,5 % (chiffres comparables aux données nationales de 27 % de femmes exploitantes.).

Envoyé en préfecture le 04/04/2018
Reçu en préfecture le 04/04/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180313-CD20180313_1-DE

Permettre l'épanouissement de chacun

Ce que fait le Conseil Départemental dans la durée

En tant que collectivité territoriale, le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne se doit de répondre à l'article 1 de la déclaration de Rio qui stipule que les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable.

Ouvrir l'art à tous.

Le Conseil Départemental soutient le développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique, en concertation avec les communes.

L'accès à l'éducation pour tous.

L'aide Départementale aux Collégiens : compétence facultative prévue par la loi, l'attribution de bourses aux jeunes collégiens du territoire est un volet important de la politique départementale en faveur de l'accès de tous à l'éducation. En parallèle, afin d'aider les familles défavorisées, le Département attribue des aides pour la participation aux classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques des élèves.

Le Centre Universitaire : géré par le Département, il offre aux jeunes tarn-et-garonnais un accès à des formations supérieures diverses leur permettant de poursuivre localement des études professionnalisantes de qualité. Par le biais du bureau Actions Culturelles et Sportives, les étudiants ont un accès privilégié à la culture au travers d'un large choix d'activités .

Le sport et les vacances pour tous.

Le Département accompagne financièrement communes et associations pour la création et le fonctionnement d'équipements sportifs et socio-éducatifs. Il gère également deux établissements de premier plan pour les loisirs :

Le Centre de Vacances Départemental Jean Baylet : situé à Mimizan (40), il accueille les jeunes tarn-et-garonnais de tous horizons pour des séjours sportifs, de classes de découverte ou de vacances. Durant l'accueil des séjours vacances, des ateliers sont mis en places sur des thématiques [illegible] bords de mer, forêts, patrimoine). En 2017, il a accueilli 1 353 jeunes pour 7 073 nuitées.

La politique menée par le Conseil départ[illegible] permet aux enfants défavorisés de bénéficier de conditions d'accueil lors des stages sportifs d'été, organisés par les associations sportives du département. Des places sont réservées aux jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance pour les colonies de vacances en juillet et août.

La base de loisirs de Mimizan-Plage veille également à l'éducation à l'hygiène de vie quotidienne des jeunes et guide les choix alimentaires en proposant des menus équilibrés.

Enfin, une éducatrice sportive intervient pour donner des cours dans 8 établissements spécialisés du département, auprès de personnes handicapées mixte de 21 à 55 ans.

La base de loisirs de Saint Nicolas de la Grave : Avec 64 000 entrées (comptage effectué entre juillet et septembre 2017) la Base est fréquentée par tout type de public, du promeneur pédestre au cyclotouriste. Ouverte toute l'année en accès libre et gratuit, de nombreux promeneurs profitent des sentiers longeant le plan d'eau. Des panneaux explicatifs sur la faune et la flore, installés sur les berges, informent les usagers sur la biodiversité locale.

La Base, classée Zone Natura 2000, attire un large public scolaire sur le thème de l'environnement et répond à une demande croissante de séjours à vocation nature.

Les points forts de l'année 2017 :

- les journées du goût : essentiellement destinées aux écoles et centres de loisirs, les enfants y sont sensibilisés sur l'origine des produits et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- plage 82 : elle reste la principale attraction et ne cesse d'attirer un public très varié, grace à de nombreuses animations.
- fête du nautisme : découverte, pratique et promotion tout public des activités nautiques.
- fête de la nature : découverte et sensibilisation du grand public à la préservation de la faune et de la flore locales à travers divers ateliers (pêche, ornithologie, land'art, expositions…), en lien avec le service environnement.

Mais encore…

Découverte des fruits de saison lors d'un atelier organisé par le LVD sur l'éveil au goût autour d'une charlotte aux fraises express confectionnée par les enfants.

Envoyé en préfecture le 04/04/2018
Reçu en préfecture le 04/04/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180313-CD20180313_1-DE

ZOOM
sur l'année 2017

L'abbaye de Belleperche entre arts et culture

L'abbaye de Belleperche est un élément phare de la politique culturelle départementale, tant par le nombre que par la diversité des personnes qu'elle accueille.

La mise en place d'une politique tarifaire avantageuse pour l'accès au site (2€ entrée tarif plein, gratuité pour les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi et les personnes en situation de handicap) et à ses animations (gratuites) rend ce service accessible à tous comme en atteste les 20 000 visiteurs de l'année 2017.

Cette offre est complétée par des médiations culturelles de qualité, taillées « sur-mesure » pour chaque public, avec comme objectif de favoriser le lien social et l'accès de tous à la culture.

A la découverte du patrimoine, des valeurs citoyennes et du bien vivre ensemble.

En 2017, l'abbaye de Belleperche a participé à l'opération nationale « Portes du Temps » lancée par la DRAC en partenariat avec le CCAS de Castelsarrasin via les structures d'accueil de loisirs pour les adolescents de la ville, et la Guilde, scop d'éducation populaire.

Plus de quarante adolescents ont ainsi pu s'approprier un élément du patrimoine local et développer leur sens du bien vivre ensemble en participant sur trois jours à des stages de théâtre, improvisation, écriture et d'escrime ayant comme point culminant la participation à un jeu de rôle grandeur nature à dimension historique dans les vastes salles de l'abbaye de Belleperche. Une autre façon d'apprendre le sens du collectif et des valeurs citoyennes !

Actions 2017 en bref :

Émerveiller la petite enfance :

- Cycle de visite et d'ateliers d'éveil et de création avec la crèche le Manège enchanté (Montauban)

Éduquer au patrimoine :

- Comme chaque année, l'équipe médiation de l'abbaye de Belleperche a permis l'accès, à de nombreux élèves du département, au patrimoine et à la culture avec une attention particulière pour les classes situées en zone rurale dont l'accès à des établissements culturels est difficile.

Attirer les adolescents :

- Organisation d'un repas mettant en valeur le travail et la formation des cinq classes de CAP 1 à BEP 2 du Lycée Professionnel Jean de Prades de Castelsarrasin. Le repas a eu lieu le 12 octobre 2017 et a permis d'accueillir et régaler près de cent convives, tout en mettant les produits du terroir à l'honneur.
- Découverte adaptée et ludique de l'abbaye et du musée des arts de la table par plusieurs classes du collège et du lycée Saint-Roch, les Apprentis d'Auteuil de Durfort Lacapelette

Faciliter l'insertion sociale et culturelle pour adultes :

- L'élaboration de visites à destinations des usagers d'organismes de formation professionnelle pour adulte (GRETA)
- La reconduction de partenariat et d'activités avec l'association « Culture du Coeur », en particulier autour de l'accueil de personnes allophones.

Intégrer les séniors :

- Accueil de nombreux clubs de troisième âge
- Visites et ateliers à destination de résidents d'EHPAD ou d'usagers des pôles « seniors » des CCAS du département

S'ouvrir aux personnes en situation de handicap :

- Cycle de visites-ateliers à destination des enfants et adultes des structures telles que l'IME l'Orangeraie (Auvillar), Centre Bellissen (Montbeton), Foyer de la Clare (Albias), classe ULIS du lycée Jean de Prades (Castelsarrasin)

Envoyé en préfecture le 04/04/2018
Reçu en préfecture le 04/04/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180313-CD20180313_1-DE

Renforcer la cohésion sociale, territoriale et la solidarité

Ce que fait le Conseil Départemental dans la durée

La solidarité constitue une mission prioritaire et obligatoire des Départements. Premier poste budgétaire, l'aide sociale est au coeur de la politique départementale. Il s'agit de renforcer le lien entre êtres humains, sociétés et territoires pour s'assurer que le partage des richesses ne se fasse pas au détriment des plus démunis, des générations futures et des territoires.

La solidarité dans l'engagement social du Département.

Auprès des personnes connaissant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle :

Le Département s'engage dans une véritable politique d'insertion diversifiée s'appuyant sur :

- un Plan Départemental de l'Habitat qui vise la sécurisation des parcours résidentiels et de la trajectoire de développement des territoires, la reconnaissance de la diversité des enjeux habitat des territoires du Tarn-et-Garonne.
- un Programme Départemental d'Insertion qui finance 36 structures pour l'accompagnement de près de 1000 bénéficiaires du RSA dans leurs projets professionnels (50 % de retour à l'emploi en 2015).
- un Pacte Territorial d'Insertion avec les partenaires du territoire pour mettre en place une politique d'accès et/ou de retour à l'emploi plus efficace et le financement, avec le soutien du Fonds Social européen, d'actions d'alphabétisation pour les personnes très éloignées de l'emploi
- un Plan Insertion Emploi qui soutient tout employeur qui souhaiterait embaucher un allocataire RSA en abondant de 10 % supplémentaires les aides publiques de l'État affectées aux contrats aidés.
- un soutien à 19 structures qui recrutent et accompagnent les personnes les plus éloignées de l'emploi afin de les aider à retrouver confiance et acquérir une expérience professionnelle.

Auprès des familles :

Avec l'aide Sociale à l'Enfance et au travers des actions menées par les services :

- enfance-famille : soutien matériel éducatif et psychologique aux mineurs, à leur famille et aux jeunes majeurs par des éducateurs spécialisés,
- accompagnement par une psychologue des enfants pris en charge dans le cadre de l'action éducative à domicile,
- prise en charge et accompagnement, par le service placement, des mineurs confiés par la justice ou à la demande de leurs parents
- PMI (Protection Maternelle et Infantile) : actions de prévention individuelles et collectives et de promotion de la santé, actions de protection de l'enfance en danger, accompagnement des femmes enceintes, suivi des enfants de moins de 6 ans, accueil par des assistants maternels, familiaux ou des établissements collectifs, financement du Centre d'Aide Médico-Sociale Précoce pour l'enfance handicapée.

Auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap :

Le Département s'engage pour la prévention et protection des personnes vulnérables de plus de 60 ans, gestion de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), soins préventifs, d'évaluation, de suivi des personnes âgées et handicapées (Service Départemental de Santé Publique et de Prévention).

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est un lieu d'information, d'accompagnement, de conseils et d'accès aux droits et prestations qui assure à la personne handicapée et à sa famille l'aide nécessaire à la formulation de son projet de vie et à la mise en œuvre des décisions prises par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Auprès des étudiants :

Le Fonds Social Étudiant permet d'améliorer les conditions de vie des étudiants en situation de précarité, il peut être alloué une fois au cours de l'année universitaire. Des bons sociaux « repas étudiants » pour déjeuner au Restaurant Administratif sont distribués aux étudiants en difficulté.

Envoyé en préfecture le 04/04/2018
Reçu en préfecture le 04/04/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180313-CD20180313_1-DE

La solidarité pour l'accès pour tous à un logement digne.

Au-delà de la compétence de l'aide à la pierre déléguée par l'État pour des opérations de construction ou réhabilitation sur le parc public comme privé, le Département mène, sur ses fonds propres, une politique d'initiative départementale.

Aide au maintien à domicile, à la lutte contre la précarité énergétique et à la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé :

L'aide départementale pour le maintien à domicile des propriétaires occupants âgés ou en situation de handicap s'élève à 10 % de l'aide octroyée dans le cadre de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat), plafonnée à 500€. L'aide à la lutte contre la précarité énergétique est une prime forfaitaire de 500€ pour les propriétaires occupants très modestes et de 300€ pour les propriétaires occupants modestes effectuant des travaux d'économie d'énergie entraînant un gain énergétique d'au moins 25 %. L'aide à la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé est une prime forfaitaire de 1 500€ pour les propriétaires occupants réalisant des travaux dans des logements indignes ou très dégradés en centre bourg.

Accès et maintien dans le logement des publics vulnérables :

Les conseillers en économie sociale et familiale du service social accompagnent les usagers en difficulté dans les domaines du logement et du surendettement. Le Département finance également les associations et Centres Communaux d'Action Sociale pour la location de logements aux personnes en difficulté. Il favorise les actions de médiation juridique dans le cadre de la prévention des expulsions.

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Moissac

Aide aux communes :

Le Conseil Départemental apporte son soutien financier pour les travaux d'extension et de rénovation des maisons de retraite ainsi que des logements sociaux dans les communes les plus petites.

Aide aux opérateurs HLM : le cas de Tarn-et-Garonne Habitat.

Cet office HLM, 1er logeur social du département, gère plus de 4000 logements locatifs. 80 % des ménages locataires disposent de ressources inférieures à 60 % des ressources plafonds pour accéder au logement social. Le Conseil Départemental accorde annuellement une participation financière sur des travaux de réhabilitation ayant un impact direct en terme de réduction des charges locatives, de consommation d'énergie (eau, gaz, électricité), favorisant l'accès au logement social des plus démunis.

Par ailleurs, le Département accorde sa garantie d'emprunt à tout opérateur mettant en œuvre une opération inscrite en programmation des crédits de l'État. En contrepartie, un contingent de logements locatifs lui est réservé. Ils sont attribués à des familles tarn-et-garonnaises sur proposition du bureau du Logement, en collaboration avec les travailleurs sociaux du Conseil Départemental.

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Lauzerte

Envoyé en préfecture le 04/04/2018
Reçu en préfecture le 04/04/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180313-CD20180313_1-DE

ZOOM
sur l'année 2017

Réduire la fracture numérique

Une forte ambition autour du numérique

Le programme de montée en débit cuivre, voté en juin 2016, a été défini par Tarn-et-Garonne Numérique, dans le cadre du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique). Constituant la première phase du projet de Tarn-et-Garonne Numérique (la seconde phase à venir portant sur le déploiement de la fibre optique jusque dans les foyers), il va permettre, d'ici à mi-2018, l'amélioration des débits internet pour près de 15 000 foyers de 132 communes du département.

Ce projet de montée en débit prévoit le déploiement progressif de 78 NRA-MED (Nœud de Raccordement d'Abonnés - Montée en Débit) et le raccordement en fibre optique de 3 NRA existants tout en s'inscrivant dans la construction du FttH (Fibre optique à domicile) à terme.

Le 22 septembre 2017, le premier nœud de raccordement abonnés (NRA) du réseau d'initiative publique (RIP) de montée en débit du réseau cuivre (internet ADSL) a été inauguré à Cayriech. La création de ces nouveaux NRA-MED va permettre d'améliorer rapidement et considérablement le débit des foyers les plus mal desservis en ADSL. Les habitants pourront ainsi bénéficier de nouveaux services comme l'ADSL2+, le VDSL et la TV numérique. Tous les opérateurs ont la possibilité d'installer leurs équipements dans les armoires de montée en débit.

Le déploiement des nouveaux équipements a démarré en mai 2017 et, conformément au calendrier initial, 17 armoires sont déjà posées sur un total de 78 prévues. Les premières ouvertures commerciales sont intervenues à la fin du mois de septembre 2017 et se feront ensuite progressivement sur tout ou partie des 132 communes concernées d'ici à l'été 2018.

Sur la partie mobile, fin Août 2017, 93% de la population du département est couverte en 4G, soit une progression de 22% depuis fin 2016. Fin 2017, 96% de la population en bénéficie.

Les chantiers fleurissent

En amont de ces nouveaux centraux, de nombreux chantiers de pose de câble optique on vu le jour le long des routes. Pour réaliser son programme, Tarn-et-Garonne Numérique s'est appuyé sur Orange et sur des sous-traitants, au premier rang desquels Spie et Engie. Soulignons que de nombreuses entreprises locales de génie civil bénéficient des retombées économiques du développement du numérique public en Tarn-et-Garonne.

En complément de cet investissement public, Orange investit sur ses fonds propres pour améliorer la connectivité des Tarn-et-Garonnais, dans le cadre du programme « Orange Territoires Connectés », lancé en juin 2016. En rapprochant la fibre des centres-bourgs : en 18 mois, Orange aura opticalisé 8 NRA dans le département, apportant le VDSL à près de 15 000 logements. Depuis janvier 2016, la TV d'Orange par internet est accessible à 10 000 foyers supplémentaires et pourra bénéficier à près de 10 000 logements additionnels dans les 6 mois à venir.

Par ailleurs, Orange déploie la fibre optique (FttH) sur l'ensemble de la ville de Montauban et son agglomération et couvrira à terme 42 000 logements.

Envoyé en préfecture le 04/04/2018
Reçu en préfecture le 04/04/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180313-CD20180313_1-DE

Favoriser les modes de consommation et de production responsables

Ce que fait le Conseil Départemental dans la durée

Une condition essentielle du développement durable est d'abandonner les modes de production et de consommation non soutenables En raison de sa proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur son territoire, le Conseil Départemental s'engage dans cette démarche.

Agriculture durable.

Dans le cadre de la convention entre la Région Occitanie et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire (article 94-4 de la loi NOTRe, L3232-1-2 du CGCT), le Conseil Départemental soutien les actions en faveur de l'environnement mises en place par les organismes professionnels agricoles. Elles permettent de vulgariser et de développer l'agroécologie et donc des modèles d'agriculture durable. Ainsi le Conseil Départemental est devenu en 2017 le premier partenaire financier de la Chambre d'agriculture, de la FDCUMA 82, de l'ADEAR et de l'AOP Chasselas de Moissac pour leurs actions en faveur de l'environnement.
Il participe aussi à la protection des abeilles contre leurs prédateurs que sont le varroa et le frelon asiatique.

Achats responsables.

Le Conseil Départemental favorise, dans le cadre des marchés qu'il passe, les fournitures éco-responsables (bureautique, quincaillerie...) et demande systématiquement aux candidats la possibilité d'avoir des produits recyclés, bio-sourcés ou up-cyclés (réutilisés pour une nouvelle fonction). Des exigences relatives aux emballages ont également été rajoutées avec l'attribution de points supplémentaires aux candidats proposant des formules en vrac ou avec un minimum d'emballage.

Énergie renouvelable.

Le Département a signé avec EDF un marché pour la fourniture de l'électricité nécessaire à l'alimentation de 18 des bâtiments de la collectivité (pour des puissances supérieures à 36 kW), comprend 20 % d'énergie d'origine renouvelable.

Tourisme durable.

Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, a fait le choix d'un développement touristique durable avec la mise en place d'une stratégie de développement basée sur :

- l'eau (vallées, canal et bases de loisirs)
- l'itinérance douce et les activités de pleine nature,
- le patrimoine bâti et artistique : grands sites et villes d'art et d'histoire.

A travers son Agence de Développement Touristique (ADT), le Département co-anime avec le CAUE le plan de soutien « tourisme durable » avec un accompagnement des porteurs de projets pour le respect des critères d'éco-conditionnalité exigés dans le cadre de leur financement. C'est le cas du programme du pôle pleine nature « Gorges de l'Aveyron » pour le développement d'activités intégrant une gestion environnementale et durable des sites dédiés.

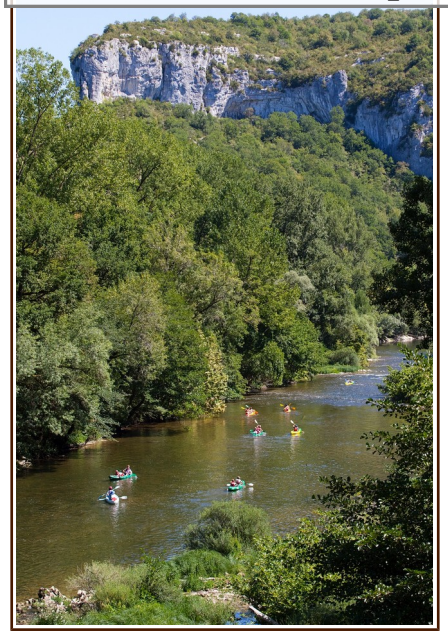

Canoë dans les Gorges de l'Aveyron

Réduction et valorisation des déchets.

Les bureaux de l'Hôtel du Département qui accueillent plus de 340 agents, sont équipés de poubelles de tri du papier et du carton, qui font ensuite l'objet d'un ramassage sélectif. De la même façon, 1,1 tonnes de papier et carton provenant des livres mis au pilon par la Médiathèque Départementale, ont été recyclés en 2017. Par ailleurs, un processus de dématérialisation a été engagé par la collectivité. Il a démarré le 1er novembre 2016 avec la dématérialisation des pièces jointes transmises à la Paierie Départementale et se poursuit avec les pièces jointes liées aux frais de déplacement, mis en place le 1er août 2017. Enfin, conformément à la réglementation et selon le principe de la responsabilité élargie du producteur, les déchets informatiques (déchets d'équipements électriques et électroniques) sont collectés par les distributeurs pour être spécifiquement retraités.

Envoyé en préfecture le 04/04/2018
Reçu en préfecture le 04/04/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180313-CD20180313_1-DE

ZOOM
sur l'année 2017

Bien manger en Tarn-et-Garonne

Bien manger, entre culture et traditions.

Bien manger, en Tarn-en-Garonne, est ancré dans nos traditions et dans notre culture. C'est à la fois un plaisir et un besoin. A la lueur des nouvelles questions sanitaires, environnementales et économiques, le Département, conscient de ces nouvelles attentes et de l'opportunité que cela peut représenter pour la production agricole de notre territoire, a lancé un programme d'actions de nature à créer une dynamique favorisant à la fois le « bien-manger » et les produits locaux.

Le plan d'action « Bien manger en Tarn-et-Garonne ».

Il s'inscrit pleinement dans les trois axes du projet territorial départemental :

1. Lutter contre la fracture territoriale en veillant à la qualité nutritionnelle des repas servis à tous les collégiens et en renforçant l'attractivité de nos territoires ruraux grâce à l'impulsion donnée à l'agrotourisme.

Le Département souhaite mettre en avant la qualité et la saisonnalité des produits par la découverte et la promotion des productions locales. Il s'agit par exemple de développer la mise à disposition de produits de saison, melon, kiwi, fraises, chasselas grâce au bar à fruits en partenariat avec l'Agence de Développement du Tourisme. Il était présent en 2017 à la fête de la nature sur la base de loisirs de St Nicolas de la Grave, au Micro Marché de Toulouse et au Marchés Flottants du Sud-Ouest à Paris.

2. Des citoyens épanouis et émancipés en favorisant une éducation au goût et en demandant aux collégiens de porter eux-mêmes des projets qui seront soutenus par le Département.

Le Département a continué la mise en place de Salad'bar dans les collèges. Il s'agit de proposer un buffet d'entrées à l'élève qui compose son assiette. L'objectif est de lutter activement contre le gaspillage alimentaire, de favoriser la découverte d'aliments et de saveurs et de sensibiliser les jeunes tarn-et-garonnais sur ces problématiques.

3. Une action durable en limitant les transports dans l'approvisionnement, en luttant contre le gaspillage et en offrant des débouchés à une agriculture responsable.

Le Département souhaite faciliter l'accès des producteurs tarn-et-garonnais à la commande publique. Il mène une politique volontariste basée sur :

- l'identification des producteurs afin de leur proposer des réunions d'information sur la commande publique et la création d'un annuaire à destination des établissements publics.
- la simplification des clauses et de la forme des marchés publics (circuits courts, allotissement au plus fin adapté à la saisonnalité, clauses correspondant aux modes et types de production).
- la facilitation de l'accès à la commande publique pour les petits producteurs (réunions d'information à destination des producteurs, présentation des règles des marchés et des documents, accompagnement lors de la réponse à un marché).

Envoyé en préfecture le 04/04/2018
Reçu en préfecture le 04/04/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180313-CD20180313_1-DE

Le développement durable au Conseil Départemental

Ce que fait le Conseil Départemental dans la durée

Au delà de ses politiques, le Conseil Départemental se doit également de respecter les principes de développement durable dans son fonctionnement pour, d'une part, positionner l'agent au cœur d'une organisation pérenne et, d'autre part, assurer une exemplarité vis-à-vis de la population et de ses administrés.

Éclairage public économe.

Le Département a équipé l'ensemble de ses giratoires avec des systèmes d'éclairage à **ampoules LED**. Cette technique permet de réaliser des économies d'énergie non négligeables grâce à des niveaux de consommation en électricité de ces ampoules particulièrement bas.

Depuis 2013, 3 giratoires sont en outre équipés de **capteurs de mouvement**. Le principe de fonctionnement est le suivant : un détecteur est placé à l'entrée de chaque branche du giratoire, le véhicule est détecté à son arrivée à environ 150 m, le giratoire est alors éclairé à 20% de sa puissance, puis monte à 100% au moment du passage du véhicule. Une fois celui-ci sorti du champ des détecteurs, la puissance de l'éclairage redescend à 20%. Les candélabres situés dans l'anneau du giratoire sont par ailleurs équipés de détecteurs infrarouges permettant d'éviter la baisse d'intensité dans le cas d'une panne d'un véhicule. Ce système, utilisant une technologie LED et dont l'investissement s'amortit sur 8 ans, génère une économie d'énergie de 50% par rapport aux systèmes d'éclairage classiques.

Détecteur sur giratoire (Belleperche)

L'ensemble de ces orientations de conception est reconduit dans la définition des projets et opérations à venir.

Gestion raisonnée de la voirie départementale

L'entretien des routes présente un enjeu fort de réduction des consommations d'énergie pour le Conseil Départemental. Des [illegible] Routière Adaptée au Changement Climatique), comme l'utilisation de l'enrobé à froid ou semi tiède pour le renouvellement des couches de roulement, sont ainsi mises en œuvre sur certains chantiers. Quand c'est techniquement réalisable, le retraitement en place des chaussées est mis en œuvre.

Les techniques de fauchage des bords de routes évoluent également : l'optimisation des passages génère des économies de carburants, une meilleure prise en compte de la biodiversité et une limitation des pollutions diffuses. Ces nouvelles techniques concourent à la protection de la biodiversité.

Les marchés publics de travaux pour la voirie passés par le Département :

- les critères de jugement des offres prévoient, sur la note technique, l'attribution de 10 % des points pour des mesures en faveur du développement durable,
- le cahier des charges de consultation des entreprises demande l'utilisation de 10 à 20 % de matériaux recyclés en couche de roulement et de 20 à 30 % en sous-couche.

En route vers une mobilité plus sobre en carbone.

Analyse du coût du cycle de vie des véhicules. Conformément à l'article 96 du code des marchés publics, le Département tient compte des incidences énergétiques et environnementales des véhicules qu'il acquiert, sur la totalité de leur durée de vie.

Véhicules électriques. Le Conseil Départemental a prévu, pour compléter sa flotte automobile, de faire l'acquisition de plusieurs véhicules électriques. Des bornes de recharge seront également installées au niveau de bâtiments départementaux.

Les ressources humaines, pilier de l'organisation.

L'emploi des personnes en situation de handicap. Le Départemental emploie 72 personnes en situation de handicap, soit 5,69 % de l'effectif de la collectivité.

La place des femmes. 17% des femmes employées au Département occupent un poste de catégorie A (8% pour les hommes), 31% un poste de catégorie B (17% pour les hommes).

Envoyé en préfecture le 04/04/2018
Reçu en préfecture le 04/04/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180313-CD20180313_1-DE

ZOOM
sur l'année 2017

Itinérances douces en Tarn-et-Garonne

Vélo Voie Verte à Lacourt Saint-Pierre

A pieds, en vélo ou à cheval, depuis 10 ans le Département a aménagé de nombreux itinéraires afin de permettre la pratique d'activités douces de randonnées. Ces aménagements permettent également de relier les sites emblématiques entre eux à travers des circuits d'un ou plusieurs jours, accessibles à tous les publics.

Développement des itinéraires de randonnée.

Le Tarn-et-Garonne est riche de 21 itinéraires de petite randonnée labellisés par la Fédération Française de Randonnée et de 4 itinéraires de Grande Randonnée. En 2017, le Département en partenariat avec l'Agence de Développement Touristique (ADT), ont travaillé sur le développement de deux grands itinéraires européens :

Le GR65 Chemin de Saint-Jacques de Compostelle :

Il représente chaque année en Tarn-et-Garonne plus de 14 000 marcheurs. Appelé « Via Podiensis » il traverse le département sur 68km avant de mener jusqu'en Galice via le col de Roncevaux dans les Pyrénées. En 2017, le Département a engagé la première phase de son projet en renforçant le balisage par l'implantation d'une signalisation directionnelle, en sécurisant l'itinéraire et en installant du petit mobilier (tables pique-nique, poubelles…).

La « Route Européenne d'Artagnan » :

Cet itinéraire équestre de 4000 km reliera symboliquement la petite ville de Lupiac (Gers) à Maastricht (Pays-Bas). Il traverse l'Ouest du département en passant par la Lomagne et en remontant vers le Lot par le Quercy. Le Conseil Départemental et l'ADT oeuvrent avec les collectivités locales pour l'aménagement de ce nouveau tracé en travaillant sur la signalisation de l'itinéraire et sur le développement d'une offre touristique adaptée aux besoins des cavaliers.

Développement des itinéraires cyclables.

La Vélo Voie Verte du Canal des Deux Mers :

66 km de parcours cyclables ont été aménagés par le Conseil Départemental entre Pompignan et Lamagistère. En 2016, près de 87 000 passages de vélos ont été recensés entre Castelsarrasin et Moissac, avec un pic de plus de 15 000 passages pour le seul mois d'août.

La Vélo Voie Verte du Canal de Montech :

Intégralement en service depuis l'été 2017, elle relie le Canal des Deux Mers au Tarn depuis Montech jusqu'à Montauban sur une longueur de 10 km. Plus de 40 000 passages de vélos ont été recensés sur les 11 premiers mois de 2017 par l'éco-compteur installé à Montech.

L'Agence de Développement Touristique primée.

Le Tarn-et-Garonne a remporté le Concours «Colette Martin» pour le meilleur Dossier de Presse 2018 lors des rencontres de la presse nationale, le «Forum Deptour» à Paris. L'Agence Départementale du Tourisme de Tarn-et-Garonne (ADT 82) a remporté le concours national dans la catégorie meilleur Dossier de Presse 2018. Ce concours récompense chaque année les outils de travail mis à disposition par les Agences aux journalistes.

Grâce à cette récompense, le Tarn-et-Garonne a reçu un formidable coup de projecteur de la part de la presse nationale et aura l'opportunité de valoriser le département, destination du Bien Vivre, grâce à de nombreux reportages en 2018.

Envoyé en préfecture le 04/04/2018
Reçu en préfecture le 04/04/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180313-CD20180313_1-DE

Rapport Développement Durable - CD 82

TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr